



REPUBLIQUE FRANCAISE  
CCAS DE CHAMBERY

Département de la Savoie

**DECISION DE LA VICE PRESIDENTE N° DDVP-2023-44**

En application de l'article R123-21  
du Code de l'Action Sociale et des Familles

CONVENTION DE SUBVENTION  
AIDE A LA GESTION LOCATIVE SOCIALE

La Vice-Présidente du CCAS de CHAMBERY,

Vu les articles R123-21 et R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,  
Vu la délibération n°1.4 du 29 septembre 2022 du Conseil d'administration donnant délégation de pouvoir au  
Président et à la Vice-Présidente,

Considérant les orientations de politiques publiques de lutte contre les exclusions,

**DECIDE :**

ARTICLE 1<sup>er</sup> :

De conclure avec la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et la Protection des  
Populations une convention d'aide à la gestion locative sociale, versée au titre de l'année 2023, pour la résidence  
sociale Les Epinettes. Le montant prévisionnel de l'aide financière est de 45 800 €.

ARTICLE 2° :

La présente décision peut être contestée dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa  
publication en déposant un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble. Le tribunal administratif peut  
être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)  
Dans ce même délai, la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Vice-Présidente  
(par lettre avec Accusé Réception). Cette démarche suspend le délai de recours contentieux. Toutefois, ce  
recours gracieux n'est pas suspensif de la présente décision et le silence de l'autorité territoriale gardé pendant  
deux mois à compter de la réception de cette demande vaut rejet de celle-ci.

ARTICLE 3 :

La présente décision valant délibération sera soumise aux formalités prévues à l'article R123-22 du Code de  
l'Action Sociale et des Familles.

Fait à Chambéry, le - 6 JUL. 2023

La Vice-Présidente du CCAS

Christelle FAVETTA SIEYES

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DDVP-2023-44 DDETSPP CONVENTION SUBVENTION AGLS

Date de transmission de l'acte : 07/07/2023

Date de réception de l'accusé de  
réception : 07/07/2023

Numéro de l'acte : 23\_00305 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 073-267310050-20230706-23\_00305-CC

Date de décision : 06/07/2023

Acte transmis par : Claudia DI CICCIO

Nature de l'acte : Contrats conventions et avenants

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.5. Subventions  
7.5.1. Demandes de subventions